CNSA
Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire

Bulletin : Panier alimentaire et conditions de sécurité alimentaire **Décembre 2024**

Points saillants

- *En septembre 2024, le coût nominal du panier alimentaire a augmenté de 0,42% sur une base mensuelle et de 11% par rapport à l'année précédente. La hausse significative en rythme annuel est la résultante d'une part de la forte augmentation du coût nominal du panier dans la péninsule Sud en raison de l'escalade de la violence des groupes armés à Mariani et Gressier et d'autre part des perturbations du fonctionnement du port de Port-au-Prince impactant les importations*

- *En rythme mensuel, les plus fortes augmentations sont observées sur les marchés des Cayes (9%), de Fonds des Nègres (4%) et de Hinche (2%). Les produits les plus affectés par cette hausse sont le riz local (3.6%) et la farine de blé (3.1%). Sur une base annuelle, les hausses les plus marquées ont été observées dans la péninsule Sud notamment aux Cayes (32%), Jacmel (22%) et Jérémie (17%). Les produits importés comme le maïs moulu (43%), sucre crème 26%) et le riz (17%) sont les plus touchés.*

- *Au mois d'octobre 2024, à l'échelle internationale, les cours moyens du riz ont subi une légère augmentation de 0.5% en rythme mensuel et une hausse de 3% en glissement annuel. Quant aux cours moyens du blé sur les marchés internationaux, une hausse d'un pourcent a été enregistrée sur une base mensuelle tandis qu'une baisse significative de 8% est observé comparée à un an plus tôt. Et, les cours moyens du mais ont fait un bond à la hausse de 3% tandis qu'une baisse de 15% a été constatée respectivement en rythme mensuel et annuel*

- *Les données sur la situation de déplacement en Haïti — Round 8 (Septembre 2024) de la DTM/OIM faisant état de déplacement massif a indiqué qu'environ 702 973 personnes, soit près de 22% de plus par rapport au round 7, touchées par la violence des groupes armés ont dû abandonner leur terroir ainsi que leurs sources d'alimentation et de revenus. Toutefois, il faut s'attendre à une importante augmentation des personnes déplacées en raison des dernières escales de violence d'octobre et de novembre 2024.*

- *Le niveau de sévérité des conditions de sécurité alimentaire au niveau national demeure une source d'inquiétude constante. Selon la plus récente analyse IPC réalisée en août 2024 par la CNSA et ses partenaires, pour la période s'étalant d'août 2024 à février 2025, il a été constaté que 14 % de la population étudiée sont classifiés en phase 4 de l'IPC (Urgence), tandis que 30 % se situent en phase 3 de l'IPC (Crise).*

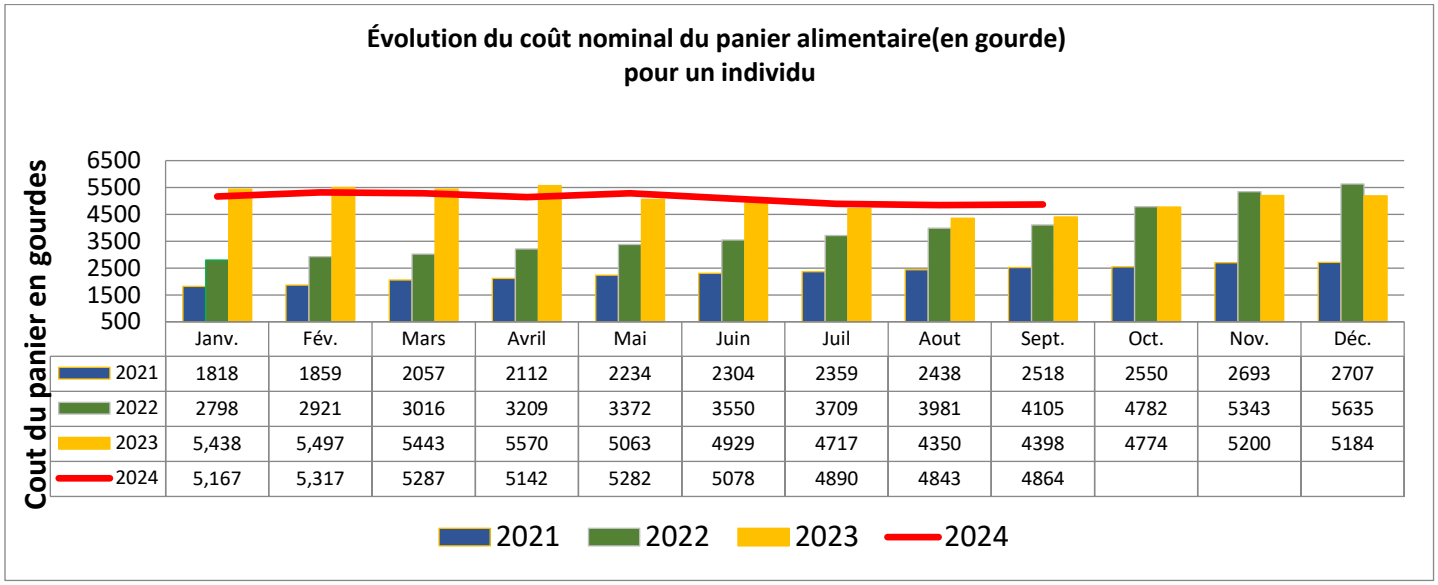
Évolution du coût nominal mensuel du panier alimentaire au niveau national

Le panier considéré dans le cadre de cette analyse est composé de 6 produits de base ***(riz, farine de blé, maïs, haricot, sucre et huile végétale****) qui représentent* ***1870 kilocalories consommées par personne par jour.*** *Il est constitué de telle sorte que 100 pourcents de consommation de calories proviennent de ces six produits alimentaires. Ainsi, l'analyse du panier permet de suivre l'accès des ménages au panier de base dans le temps et dans l'espace. Il ne constitue pas un panier nutritionnel. Ce panier reflète surtout la consommation alimentaire des ménages pauvres à faible niveau de revenu.*

Au cours du mois de septembre 2024, le coût nominal moyen du panier alimentaire se situe autour de **4 864 gourdes** par individu par mois contre **4 843 gourdes** en aout 2024 et **4 398 gourdes** en septembre 2023. Pour un ménage composé de cinq personnes, le coût nominal moyen du panier correspond à **24 318 gourdes.** Si la valeur du panier n'a pas quasiment varié par rapport à son niveau au

mois d'aout (0.4% d'augmentation), il a plutôt subi une hausse **11% en glissement annuel**. En ramenant le panier sur la base de 2100 kcal recommandée par la norme SPHERES, le coût nominal moyen du panier en septembre 2024 correspond à **27 309** gourdes par mois pour un ménage composé de cinq personnes.

La hausse significative en rythme annuel s'explique par plusieurs facteurs, notamment l'augmentation de 32% sur le marché des Cayes, de 22% à Jacmel et de 17% à Jérémie par rapport à septembre 2023. En effet, depuis le 4e trimestre de 2023, l'extension de la violence des groupes armés à Mariani et à Gressier exacerbe la perturbation des chaines d'approvisionnement et par ricochet l'augmentation des prix des denrées de première nécessité dans la péninsule Sud. Aussi, l'analyse de l'Indice des prix à la consommation (IHSI, Septembre 2024) au niveau régional a révélé que les régions « reste Ouest » et « Sud » sont parmi les plus touchées par la tendance inflationniste sur une base annuelle. Et, il est important de prendre en compte les perturbations du fonctionnement régulier du port de Port-au-Prince affectant les flux d'importations à la baisse, ce qui est reflétée dans les hausses significatives, en glissement annuel, des prix des produits importés, tels que le maïs moulu importé (43%), le riz importé (17%) et le sucre crème (26%).

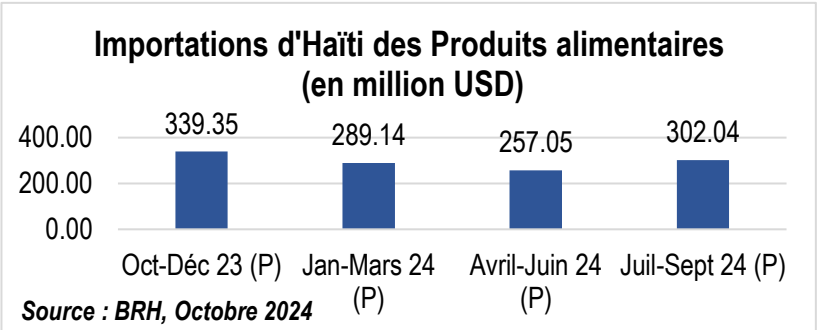


	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2021	1818	1859	2057	2112	2234	2304	2359	2438	2518	2550	2693	2707
2022	2798	2921	3016	3209	3372	3550	3709	3981	4105	4782	5343	5635
2023	5,438	5,497	5443	5570	5063	4929	4717	4350	4398	4774	5200	5184
2024	5,167	5,317	5287	5142	5282	5078	4890	4843	4864			

Source : CNSA, septembre 2023

Évolution du flux des importations des produits alimentaires

Depuis le début de l'année 2024, les attaques perpétuées des groupes armés ont ciblé différentes structures importantes du pays. Au nombre de ces structures, le port Autonome de Port-au-Prince a été pris pour cible entrainant sa fermeture et par ricochet une baisse des produits importés. Selon les données de la BRH d'octobre 2024, les importations des produits alimentaires en million USD ont subi une diminution d'environ 11% passant de 339.35 pour la période d'octobre – décembre 2023 à 302.04 pour le 3e trimestre de l'année 2024. De cette situation résulte une baisse de la disponibilité des produits alimentaires importés tant au niveau de l'aire métropolitaine que dans les zones rurales. Aussi, les prix de différentes denrées alimentaires suivies ont enregistré une augmentation.

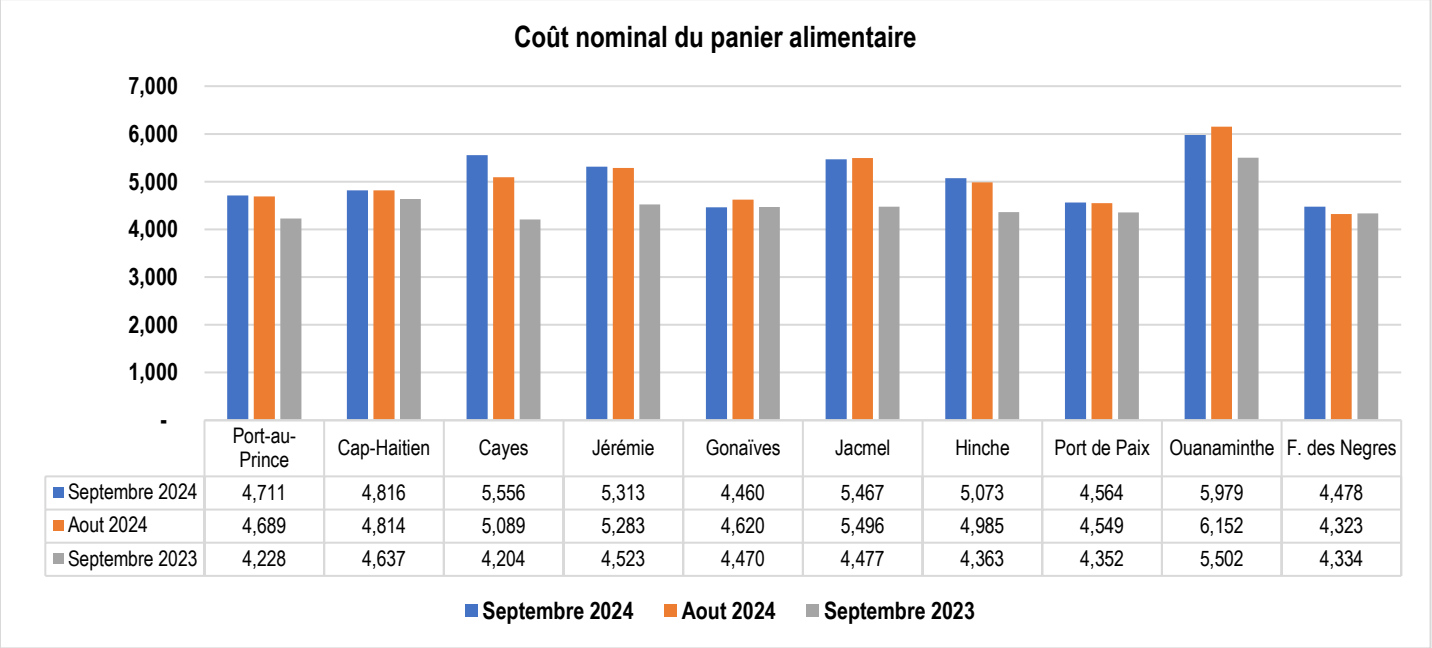


Source : BRH, Octobre 2024

Coût nominal du panier alimentaire et sa variation sur les marchés régionaux

L'analyse du coût nominal moyen du panier alimentaire à l'échelle régional tant en rythme mensuel qu'en glissement annuel révèle une tendance mitigée.

Pour le mois de septembre 2024, à l'échelle nationale, le coût nominal du panier alimentaire par personne a été le plus élevé sur le marché de Ouanaminthe soit 5 979 gourdes. Ensuite, les marchés suivis dans la péninsule Sud hormis celui de Fonds des Nègres ont enregistré les coûts nominaux du panier les plus élevés à savoir aux Cayes (5 556 gourdes), à Jacmel (5 467 gourdes) et à Jérémie (5 313 gourdes). Si les valeurs élevées constatées dans le Grand Sud sont imputables à la perturbation de la circulation des biens et des personnes dans le Sud de Port-au-Prince, voire l'arrêt systématique dans la traversée de Gressier, celle observée à Ouanaminthe est due au ralentissement des transactions commerciales au niveau du marché binational de Dajabon depuis plus d'un an dans un contexte où les frontières demeurent fermées de manière officielle.

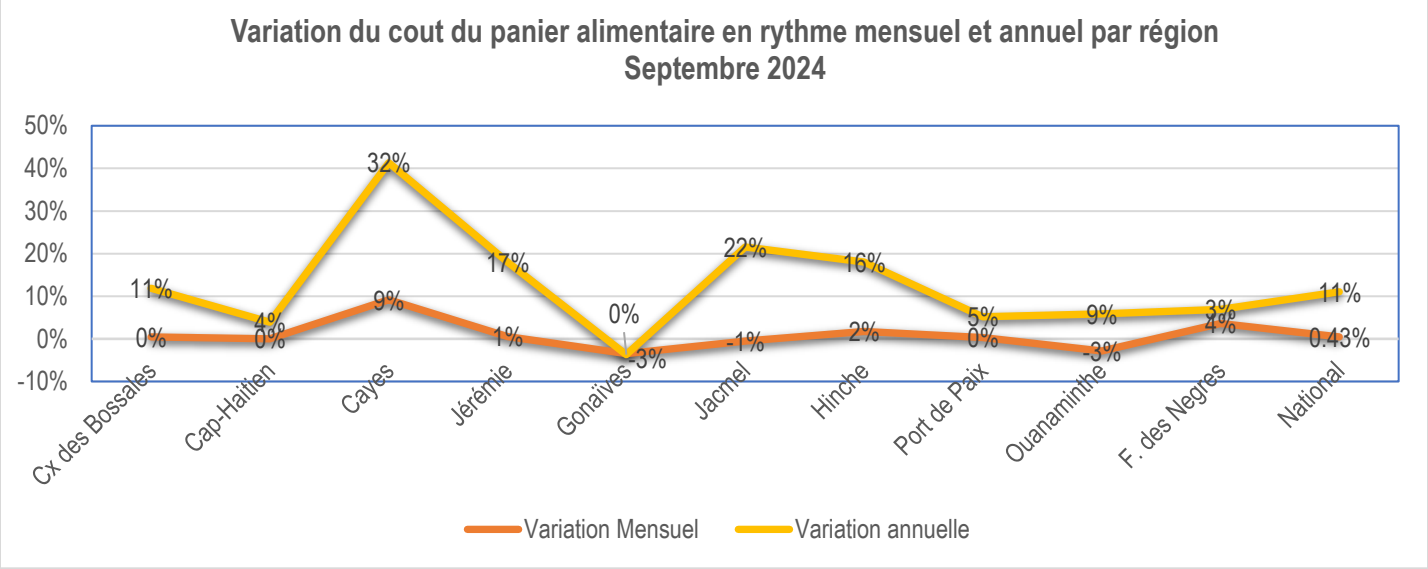


	Port-au-Prince	Cap-Haitien	Cayes	Jérémie	Gonaïves	Jacmel	Hinche	Port de Paix	Ouanaminthe	F. des Negres
Septembre 2024	4,711	4,816	5,556	5,313	4,460	5,467	5,073	4,564	5,979	4,478
Aout 2024	4,689	4,814	5,089	5,283	4,620	5,496	4,985	4,549	6,152	4,323
Septembre 2023	4,228	4,637	4,204	4,523	4,470	4,477	4,363	4,352	5,502	4,334

Source : CNSA, octobre 2024

Par rapport au mois d'aout 2024, aucune variation du coût nominal moyen du panier n'a été enregistré, au mois de septembre 2024, sur les marchés de Port-au-Prince, de Cap haïtien et de Port de Paix. Néanmoins sur certains, une hausse a été observée soient ceux des Cayes (9%) et de Fonds des nègres (4%). La hausse au niveau de ces marchés est imputable à la perturbation des circuits de transport des personnes et des biens due au théâtre de violence notamment dans le Sud de Port-au-Prince.

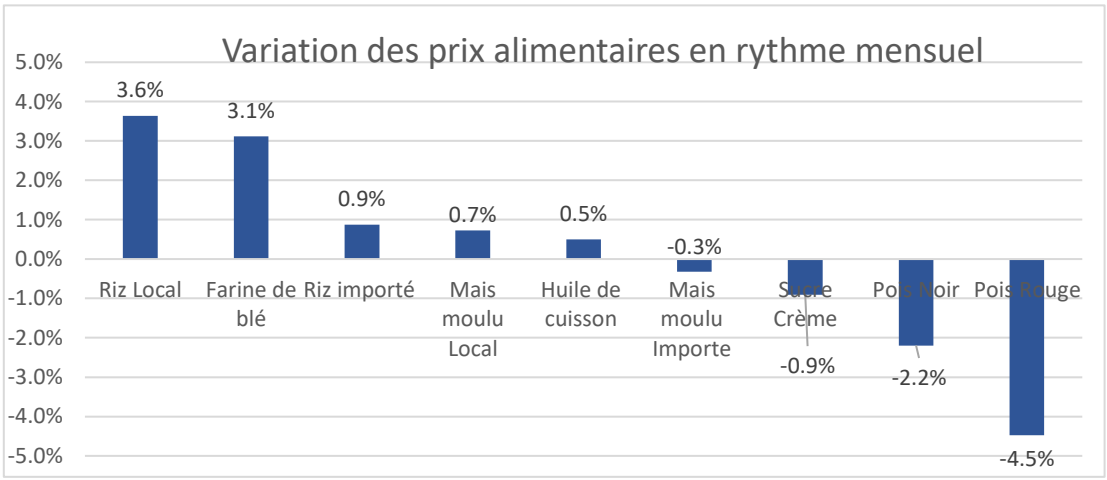
En rythme annuel, le coût nominal moyen du panier alimentaire accuse une hausse de 11 pourcents au niveau national en septembre 2024. Cette augmentation de la valeur du panier s'aligne à celles observées sur certains marchés régionaux, tels que ceux des Cayes (32 %), de Jacmel (22 %), de Jérémie (17 %) et de Hinche (16 %), qui présentent des niveaux très élevés. En revanche, pour certains marchés, le prix de ce dernier est resté stable, notamment à Gonaïves.



Source : CNSA, Octobre 2024

Tendance des prix par produit sur le marché national

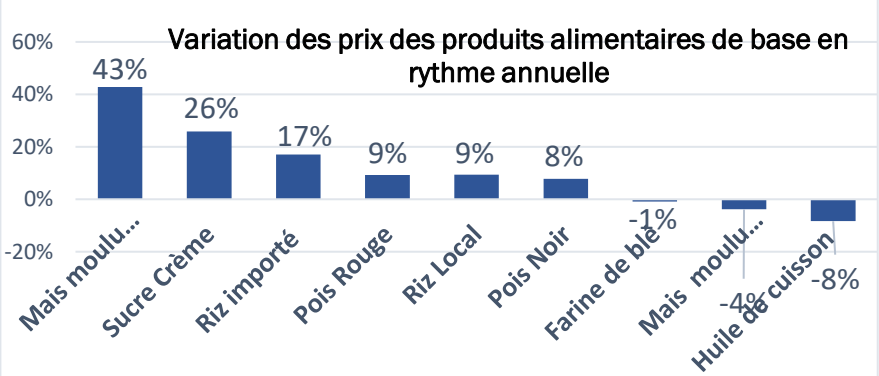
Globalement, au cours du mois de septembre 2024, les prix moyens des différents produits alimentaires de base collectés sur les marchés de consommation des principales grandes villes du pays présentent une tendance plus ou moins mitigée, tant en rythme mensuelle qu'en glissement annuel.



En rythme mensuel, il y a une légère hausse de 0,4% de la valeur du coût nominal du panier alimentaire, enregistrée au cours du mois de septembre 2024. Toutefois, l'analyse des composantes du panier alimentaire sur une base mensuelle a indiqué que d'importantes hausses ont été enregistrées sur le prix du riz local (3.6%) et celui de la farine de blé (3.1%). En outre, les prix de certains autres produits ont enregistré une baisse importante c'est le cas pour le pois rouge (-4.5%) et le pois noir (-2.2%). Les récoltes plus ou moins intéressantes de haricot issues de la campagne été-automne ont amélioré la disponibilité de ce produit et ont la baisse de prix enregistrée pour le mois septembre.

Sur une base annuelle, les prix de certains produits ont augmenté de manière spectaculaire, notamment, le maïs moulu importé de 43%, le riz importé de 17% et le sucre crème de 26%. Certes des augmentations sont également observées sur différents produits locaux mais elles sont moins importantes à l'instar du riz local (9%), du pois rouge (9%) et du pois noir 8%. En revanche, il y a eu une certaine baisse du prix du maïs moulu local, la farine de blé et l'huile de cuisson, soit respectivement -4%, -1% et -8%.

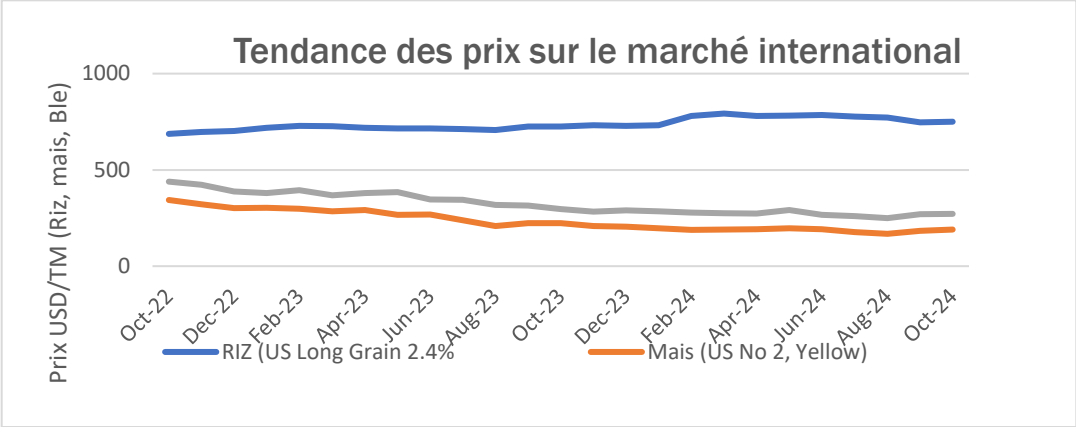
.



Tendance des prix des produits alimentaires sur le marché international

La fluctuation des prix des produits importés sur le marché haïtien est influencée par plusieurs facteurs, dont la tendance des prix mondiaux, notamment sur le marché américain.

En octobre 2024, le prix moyen du riz "US 2/4 long grain" sur le marché américain s'élève à 751 USD par tonne, marquant une légère augmentation de (0.5%) par rapport au mois précédent où il était de 747 USD par tonne. Comparé à octobre 2023 (726 USD), une augmentation de 3% est enregistrée sur le prix du riz "US 2/4 long grain" américain.



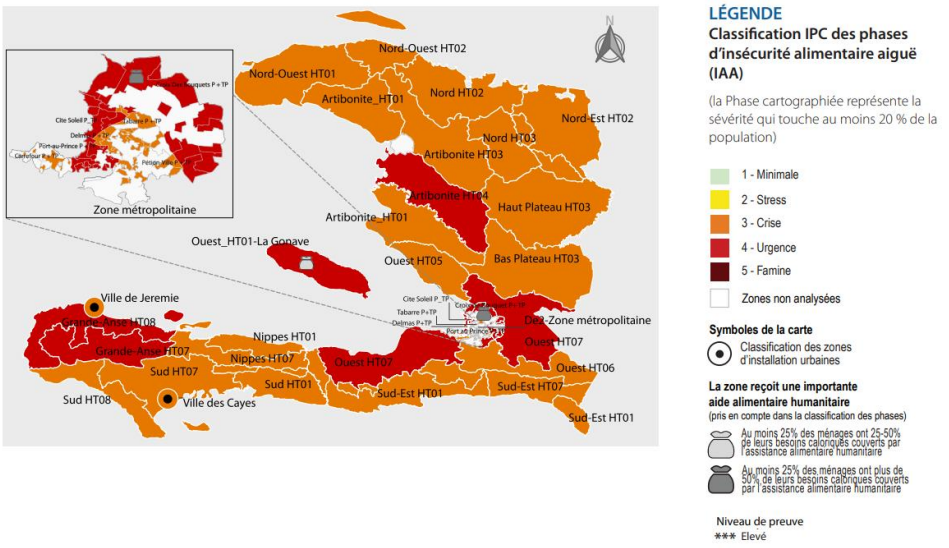
Le blé (US No. 2 Hard Red Winter) affiche un prix moyen de 272 USD par tonne en octobre 2024, enregistrant une légère augmentation d'un pourcent par rapport au mois précédent (270 USD) et une réduction significative de 8% sur une base annuelle (octobre 2023 : 297 USD).

En octobre 2024, le prix moyen du maïs (US No. 2, Yellow) affiche une augmentation de 3% en regard du mois précédent, atteignant 190 USD par tonne contre 184 USD. Néanmoins, sur une base annuelle (octobre 2023 : 224 USD), une baisse appréciable de 15 % est observée.

Notons que les fléchissements sur le marché international, en glissement annuel, observés sur les prix du blé (8%) et du maïs (15%) ne sont pas reflétés sur le marché national car les importations sont sévèrement perturbées par la situation d'insécurité qui perdure dans le pays.

Appercu des conditions de sécurité alimentaire

Le nombre de familles haïtiennes en situation d'insécurité alimentaire aiguë et ayant besoin d'une aide alimentaire a augmenté selon les résultats de [la classification IPC d'aout 2024]. Pour la période courante allant d'aout 2024 à février 2025, environ 5.41 millions de personnes (48 % de la population analysée) classifiées en Phase 3 ou pire de l'IPC font face à une situation critique d'insécurité alimentaire aiguë. Pour la période projetée (mars à juin 2025), environ 5.54 millions de personnes (49 % de la population analysée) feraient aussi face à l'insécurité alimentaire aigue. Au nombre des 5.41 millions de personnes classifiées en IPC 3 ou pire, 2 millions de personnes (18 % de la population analysée) sont en situation Urgence (Phase 4 de l'IPC) et 3,4 millions de personnes (30 % de la population analysée) sont en situation de Crise (Phase 3 de l'IPC).



Quinze (15) zones sur trente-cinq (35) analysées sont classifiées en situation Urgence (phase 4 de l'IPC) pour les périodes actuelle et projetée. Les ménages y sont en proie à des déficits alimentaires extrêmes, malgré leur recours à des mécanismes d'adaptation destructifs.

Les conditions de sécurité alimentaire critiques résultent, entre autres, de l'effet multiplicateur de la violence des groupes armés qui d'une part, contraint de nombreuses familles à abandonner leurs moyens d'existence / activités génératrices de revenus et d'autre part, affecte sévèrement les chaînes d'approvisionnement (denrées alimentaires importées, produits pétroliers, produits locaux, etc.). Cette situation est aggravée par le déclin de l'économie haïtienne ayant enregistré cinq années consécutives de récession. De la dépression prolongée résulte le chômage, la perte de revenus des ménages qui ne sont pas en mesure de réaliser des investissements durables et la baisse des recettes des entreprises freinées dans leur effort de croissance. En effet, le déclin du climat des affaires et la baisse de la production dans les différentes branches d'activités pourvoyeuses d'emplois ont non seulement entraîné un accroissement des déperditions, mais aussi réduit la capacité de l'économie à créer de nouveaux emplois (Banque de République d'Haiti, juin 2024).

Les déplacements massifs causés par les théâtres de violence ne font qu'exacerber les conditions de sécurité alimentaire critiques. Selon le Round 8 de la DTM / OIM, mené du 1er août au 4 septembre 2024, 702 973 personnes ont été contraintes d'abandonner leurs maisons ainsi que leurs moyens d'existence. Ce rapportage a indiqué une hausse de 22 % de déplacement par rapport au Round 7. Toutefois, au cours des mois d'octobre et de novembre 2024, les affrontements armés ont conduit des déplacements massifs à l'instar des 6 000 dans la commune de Saint Marc (03 - 04 octobre 2024), des 22 000 dans la commune d'Arcahaie (11 - 26 octobre 2024), des 10 000 dans les communes de Port-au-Prince, Delmas et Tabarre (18 - 23 octobre 2024), des 20 000 dans la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince (11 - 15 novembre 2024), etc.

Au niveau national, 83% des personnes déplacées internes (PDI) vivent en famille d'accueil, mais dans la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPAP), 63 % des PDI résident dans des sites contre 37 % en famille d'accueil. La réception des PDI dans les familles d'accueil et dans une plus large mesure dans les communautés hôtes induit une forte pression sur les moyens d'existence des ménages déjà vulnérables et sur les services de base. En province, où 75 % des PDI sont accueillies (dont 45 % dans le Grand Sud), les ressources alimentaires sont sous pression, exacerbant les vulnérabilités existantes et augmentant leurs dépenses quotidiennes pour répondre à leurs propres besoins et à ceux des déplacé.es. Ces pressions supplémentaires accentueraient l'insécurité alimentaire dans des régions déjà classées en situation Urgence (Phase 4 de l'IPC). L'obligation de soutenir des PDI se traduit par une réduction de la disponibilité alimentaire par individu, obligeant certains ménages à adopter des stratégies négatives, comme réduire la qualité, la quantité et même le nombre des repas. Selon ENSSAN, édition 2024, 83% des ménages emploient des stratégies liées à la consommation alimentaire (rCSI). La cohabitation prolongée engendrait également des tensions sociales souvent liées à la compétition

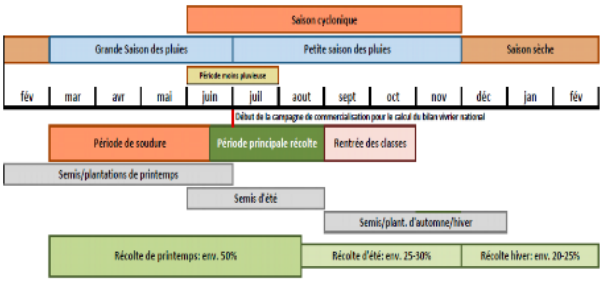
pour l'accès aux ressources, comme l'eau, l'espace de vie entre familles hôtes et déplacées. Les familles déplacées, déjà appauvries par leur déplacement, disposent rarement des moyens financiers pour contribuer aux dépenses du ménage hôte. Le manque d'opportunités économiques pour ces familles rend leur situation encore plus critique, les laissant dépendantes à la merci de l'aide humanitaire pour leur survie.

Depuis les récentes dispositions migratoires prises par la République Dominicaine qui projette de déporter dix-mille haïtiens éventuellement en situation irrégulière sur une base hebdomadaire, les points frontaliers officiels deviennent des espaces de débarquement : Dajabon- Ouanaminthe ; Elias Pina – Belladère ; Jimani – Malpasse et Pedernales – Ansa-à-Pitres. Depuis, le passage à l'action déverse plus de 55 mille âmes démunies et dépourvues de tout, lâchées dans des conditions infrahumaines. Considérant qu'Haïti fait face à de nombreux enjeux pluridimensionnels (environnementaux, socioéconomiques et politiques), la crise migratoire en cours peut être considérée comme un énième facteur aggravant des conditions de sécurité alimentaires critiques. Les migrants déportés viennent enfoncer le clou dans la fragile et exsangue économie des familles qui se voient contraintes de les héberger et de les nourrir. Beaucoup d'eux sont revenus avec leurs enfants qui doivent être scolarisés, un nouveau poids qui est ajouté à la charge. Ce déferlement de déportés dépourvus de leurs sources de revenus vient exacerber la pression sur les moyens de subsistance des familles d'accueil et les ressources des communautés hôtes.

Situation et perspectives agricoles

En Haïti, le calendrier agricole est généralement divisé en trois saisons de culture, en fonction des conditions climatiques :

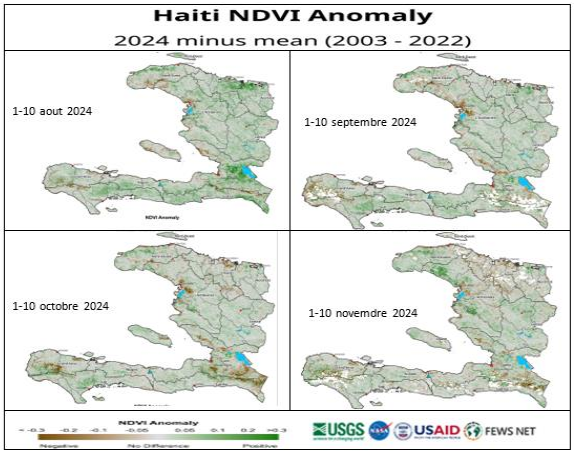
- ✓ Le printemps qui va de février/mars à juillet/août et qui représente plus de 50% de la production agricole annuelle à l'échelle nationale ;
- ✓ L'été/automne, du mois d'août à novembre qui représente 25 à 30% ;
- ✓ L'hiver, de novembre à février représentant 20 à 25%.



Source : FEWSNET

L'agriculture, en tant que moteur de développement économique et garante de la sécurité alimentaire, fait face à des défis complexes liés aux capacités des pratiquants, au déficit d'investissement, à la variabilité climatique et à la préservation des ressources. La performance de la campagne d'été s'est avérée être moyenne malgré un retard dans le démarrage, dû à une pluviométrie hasardeuse. Par ailleurs, des pertes dues à la sécheresse dans la zone de haut plateau et de bas de Nord-ouest ont été observées. Certaines zones sont encore à la récolte de certaines cultures en raison du démarrage tardif. Diverses cultures ont été exploitées au cours de la campagne d'été à savoir le haricot, le maïs, le riz ainsi que les autres cultures à cycle long issues de la campagne de printemps.

Les théâtres de violence aggravant l'état des conditions de passage sur la route nationale#1 (Martissant et Gréssier) et la route nationale#3 (Morne à cabri) continuent de perturber l'écoulements des produits locaux. De ce fait, leur acheminement se fait dans une certaine mesure dans leurs zones de production or ces marchés ne peuvent pas absorber toute leur production. Cette situation est commune aux départements de la Grand' Anse, des Nippes, de l'Artibonite et du Centre, ce qui conduit à des manques à gagner pour les producteurs. Dans le Nord-Est, les producteurs ont dû faire face à des infestations d'insectes sur les cultures de céréales mais l'impact n'a pas été significatif vu l'étendue des cultures. Globalement, la performance a été moyenne contre la montre les cartes NDVI ci-contre montrant un



niveau plus ou moins normal de végétation durant la période de la campagne Eté/Automne.

Les données collectées sur le terrain indiquent que le lancement de la cam pagne d'hiver a débuté sous de bons auspices dans les différents départements grâce à une pluviométrie favorable à la production. Toutefois, divers obstacles continuent de freiner les différentes opérations tout au long de ladite saison, notamment le coût élevé de la main-d'œuvre agricole, la difficulté d'accès aux intrants en raison de moyens financiers limités des producteurs et ainsi que le manque d'assistance.

Dans le Bas-Artibonite et dans plusieurs zones de production du département de l'Ouest, des producteurs ont été contraints de se déplacer sous la menace des groupes armés, délaissant leurs productions pour aller s'installer dans d'autres zones avoisinantes affectant ainsi les superficies emblavées durant la campagne d'hiver. Ces déplacements ainsi que la déportation massive des Haïtiens vivants en république Dominicaine fragilisent davantage les moyens d'existences des familles d'accueil. Cependant, ces personnes hébergées ne représentent pas nécessairement une main-d'œuvre supplémentaire pour la production dans les régions du Sud et des Nippes, selon les données recueillies.

Concernant le sous-secteur de l'élevage, les précipitations enregistrées en septembre et octobre 2024 favorables au pâturage ont garanti une meilleure disponibilité de l'alimentation et de l'eau pour les animaux. Cependant, diverses contraintes continuent d'entraver l'élevage dans certaines zones. Dans le département de l'Artibonite, les ménages subissent encore les répercussions des pertes dues à la maladie de « Teschen ». Dans le Nord-Est et d'autres régions, la maladie de Newcastle et d'autres pathologies provoquent la perte de certaines volailles. Dans la Grand' Anse, l'activité de pêche aux anguilles occupant de plus en plus de pêcheurs entraîne une rareté de poissons sur les marchés locaux. En raison d'un équipement insuffisant et non adéquat, l'activité de pêche dans le Sud ainsi que dans le Nord' Ouest demeure limitée.